



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Boulieu-lès-Annonay
Séance ordinaire du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le 06 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire sortant.

Présents : Emmanuel BRUC, Thibault DECULTY, Agnès de RETZ, Marc DONATI, Mikaël DUBICKI, Sébastien LASSEUX, Jean-Marc LOTHEAL, Véronique ODOUARD, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

Absents :

Evan BANCEL (pouvoir à Cindy VIALETTE)
Christelle ETIENNE (pouvoir à Véronique ODOUARD)
Pascal FORTEZ (pouvoir à Mikael DUBICKI)
Laëtitia HULEWICZ (pouvoir à Jean-Marc LOTHEAL)
Thierry MAISONNIAL (pouvoir à Marlène POULENARD)
Cindy NICOLAS

En Exercice : 19

Présents : 13
Absents : 6
- dont représentés : 5
Votants : 18

Madame Martine ROUMEZY est nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026**

1. **ANNULATION DE LA DELIBERATION 2026-024**
2. **COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**
3. **AUTORISATION D'OUVERTURE DE LA PARCELLE AH 148**
4. **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026 - SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE**

La séance est ouverte à 19h00 heures

Vérification du quorum

Le quorum est atteint

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026 est approuvé **à l'unanimité**

I. ANNULATION DE LA DELIBERATION 2026-024 (Délibération 2026-043)

Vu le courrier en recommandé de Madame la sous-préfète de Tournon-sur-Rhône, en date du 15 avril 2026, portant recours gracieux pour la délibération n°2026-024

Vu l'article L.1411-5 du CGCT, les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) doivent être élus

Compte-tenu du fait que les membres de la CAO ont été nommés par délibération lors de la séance du 21 mars 2026, cette délibération est entachée d'illégalité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'annulation de la délibération 2026-024

II. COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) (Délibération 2026-044)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire pour la commission d'appel d'offres, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Le Maire est président de cette commission.

Monsieur le Maire informe que cette élection est un scrutin de liste à bulletin secret. Il propose de réaliser cette élection avec un vote à main levée. Après vote et à l'unanimité, le scrutin sera réalisé à main levée.

Liste des candidats :

TITULAIRES

- ♦ Monsieur Jean-Marc LOTHEAL
- ♦ Monsieur Thibault DECULTY
- ♦ Monsieur Pascal FORTEZ

SUPPLEANTS

- ♦ Monsieur Mikaël DUBICKI
- ♦ Madame Martine ROUMEZY
- ♦ Madame Christelle ETIENNE

Nombre de votants : 18

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

La liste ayant obtenu 18 voix donc la majorité absolue, Monsieur le Maire proclame :

TITULAIRES

- ♦ Monsieur Jean-Marc LOTHEAL
- ♦ Monsieur Thibault DECULTY
- ♦ Monsieur Pascal FORTEZ

SUPPLEANTS

- ♦ Monsieur Mikaël DUBICKI
- ♦ Madame Martine ROUMEZY
- ♦ Madame Christelle ETIENNE

III. AUTORISATION D'OUVERTURE DE LA PARCELLE AH 148 (Délibération 2026-045)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Mme VALLON et de M BOURGEOIS. Ils souhaitent réaliser une ouverture dans leur mur de clôture existant afin d'y installer un portail coulissant. Cette ouverture donnerait sur une parcelle communale AH 149, place Bonheiden.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture citée ci-dessus.

IV. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026 - SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE (Délibération 2026-046)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2026-007 du 10 mars 2026, portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2026.

Il propose à l'assemblée de régulariser le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026 en supprimant les deux postes précédemment occupés et désormais vacants sur les grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet et adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 25 juin 2026

TABEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL PERMANENT AU 1er JUILLET 2026

Date de création	GRADE OU EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
	FILIERE ADMINISTRATIVE			6	4
	Attaché territorial principal	A	temps complet	1	0
	Attaché territorial	A	temps complet	1	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	en disponibilité (TC)	1	0
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	temps complet	1	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	temps complet	1	1
01/05/2026	Adjoint administratif pal 1ère classe	C	temps complet	1	1
	FILIERE CULTURELLE			1	1
	adjoint principal du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	temps non complet	1	1
	FILIERE POLICE MUNICIPALE			2	1
01/05/2026	Gardien brigadier	C	temps complet	1	1
	Brigadier chef Principal	C	temps complet	1	0
	FILIERE SOCIALE			3	2
	ATSEM principal de Première classe	C	temps non complet	1	1
	ATSEM principal de deuxième classe	C	Temps complet	1	0
	ATSEM principal 1ère classe	C	Temps complet	1	1
	FILIERE TECHNIQUE			9	6
	Agent de Maîtrise			2	1
	agent de maîtrise	C	temps complet	1	0
	agent de maîtrise principal	c	temps complet	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe			2	2
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Temps complet	1	1
01/05/2026	Adjoint technique principal 1ère classe	C	temps complet	1	1
	Adjoint technique			5	3
	adjoint technique	C	temps complet	1	0
	adjoint technique	C	Temps complet	1	0
	adjoint technique	C	Temps complet	1	1
	adjoint technique	C	Temps complet	1	1
	adjoint technique	C	Temps complet	1	1
	TOTAL			21	14

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la régularisation du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2026 tel qu'indiqué précédemment dans la présente délibération

Séance levée à 19h35

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés en séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2026

Le Maire,
Damien BAYLE



La secrétaire de séance
Martine ROUMEZY